

Résolution 610

pour le maintien durable du Haras national d'Avenches

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Conseil fédéral propose de réaliser des économies en supprimant le Haras national d'Avenches;
- que plus de 230 000 personnes s'occupent de chevaux en Suisse;
- que la filière du cheval rapporte plus de 85 millions aux cantons et à la Confédération;
- qu'en investissant dans le Haras national d'Avenches, la Confédération permet à toute une filière de vivre;
- qu'en sauvegardant le Haras national d'Avenches, la Confédération garantit la survie de la race suisse du cheval franches-montagnes;

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour maintenir durablement le Haras national d'Avenches.